

*Cèdres, Chateauguay, L'Assomption, Sainte-Thérèse, Saint-Jean, Chambly, Joliette.*

Dans le diocèse de Québec sont des établissements à *Sainte-Famille, Saint Roch, Pointe aux Trembles, Saint-François, Rivière-Ouelle, Sainte-Marie, Sainte-Croix, Saint Thomas, Kamouraska, Saint-Sauveur, Bellevue, Saint-Romuald, New-Liverpool, Saint Aubert, Saint Augustin.*

Diocèse de Chicoutimi, un établissement à la *Baie Saint-Paul.*

Diocèse de Saint Hyacinthe: à *Saint-Denis, Sorel, Saint Athanase.*

Diocèse de Trois-Rivières: à *Sainte Anne Yamachiche, Saint-Chrystophe, Sainte-Anne la Pérade, Victoriaville.*

Une maison dans le diocèse de Sherbrooke à *Sherbrooke.*

Dans le diocèse de Kingston, à *Kingston, Williamstown, Brockville, Ecole Saint Jean.*

Une maison dans le diocèse d'Ottawa, à *Ottawa.*

Une maison dans le diocèse de Peterborough, à *Peterborough.*

Dans le diocèse de Chattam (N. B) à *New-Castle, Caragnet, Bathurst, Bathurst Ville, Saint-Louis.*

Dans le diocèse d'Arichat (N.E) à *Arichat, Acadia-ville, Pictou.*

Dans le diocèse de Charlottetown (P. E. I.) à *Charlottetown, Saint Joseph, Miscouche, Summerside, Tignish, Souris, Rustico.*

Aux Etats-Unis des maisons florissantes sont établies à *Chicago, Bourbonnais, Kankakee* dans le diocèse de Chicago; puis dans le diocèse de Burlington, à *Saint-Albans, Saint-Johnsbury*, et enfin à *Lewiston* dans le diocèse de Portland.

Faire connaître le nombre toujours croissant des élèves qui viennent tous les ans demander l'instruction dans les établissements de la Congrégation Notre-Dame, est le meilleur éloge qu'on puisse faire de ces établissements, des soins empressés et de la solidité de l'éducation que donnent les bonnes Sœurs, qui savent si bien s'inspirer des exemples et des vertus de leur fondatrice, la vénérable mère Marguerite Bourgeoys.—*La Semaine Religieuse de Montréal.*

*Le tabac canadien.*—A Ottawa les députés de la province de Québec ont tenu un conciliabule pour étudier et élaborer un projet de loi sur le tabac canadien.

M. le Dr Desaulniers agissait comme président et M. Amyot comme secrétaire. Ils ont adopté les résolutions suivantes qui, vont être présentées à l'hon. M. Costigan :

“ Attendu que la culture du tabac canadien est encore une industrie naissante qui promet de devenir une source de richesse pour le pays pourvu qu'elle soit encouragée et favorisée on lui laissant toute la latitude possible, à son origine ;

“ Attendu que le tabac canadien est surtout propre à la fabrication du tabac noir en torquette dont l'écoulement serait facile et avantageux ;

“ Attendu qu'il importe d'accorder aux manufactures de tabac canadien une protection suffisante pour les engager à se livrer à cette industrie, ce qui assurera la confection de bon tabac manufacturé et ajoutera à sa valeur ;

“ Attendu que cette protection résulterait entr'autres moyens du droit exclusif de manufacturer le tabac canadien,

“ Il est résolu qu'il serait juste de

“ 10. Laisser la culture et la vente du tabac canadien en feuille libre ;

“ 20. D'accorder aux manufactures le droit exclusif de manufacturer le tabac canadien ;

“ 30. De conserver un droit différentiel considérable entre le tabac canadien et le tabac étranger ;

“ 40. D'accorder aux manufacturiers de tabac le droit de manufacturer le tabac canadien et le tabac étranger dans le même établissement ;

“ 50. D'accorder une prime d'encouragement pour la culture du tabac canadien. ”

Comme les Etats-Unis ont diminué à 8 cts le droit sur le tabac, le gouvernement d'Ottawa sera sans doute obligé de réduire les droits imposés.

Il est probable, dit le *Journal de Québec*, que les droits suivant vont être établis :

Tabac américain, en entrant dans la manufacture, 4 cents.

Tabac canadien, entrant dans la manufacture : Sans charge.

Tabac américain ou canadien sortant de la manufacture : 3 cents additionnels.

Tabac canadien en feuille : culture et vente libres.

*La St Thomas d'Aquin au Séminaire de Rimouski.*—La fête de l'Angélique Docteur St Thomas d'Aquin, a été célébrée avec beaucoup de pompe, mercredi dernier, 7 mars, au Séminaire de Rimouski. Il va sans dire que le jour de la fête du grand Saint que Léon XIII a donné pour patron à toutes les écoles catholiques, est un grand congé réglementaire.

A 9 h. a. m. eut lieu, à la chapelle du séminaire, une grand'messe solennelle à laquelle assistaient Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Rimouski, ainsi que tout le clergé de la ville, et les élèves du Grand et du Petit Séminaire. Le sermon de circonstance fut prêché par M. le Grand Vicairé E. Langevin, qui fit à St Thomas une heureuse application du texte: “ J'ai vu un ange dans le soleil, ” tiré de l'Apocalypse. Le chœur des élèves exécuta la messe du second ton harmonisée avec accompagnement d'orchestre.

Dans l'après midi, MM. les élèves du Grand Séminaire nous firent assister à une brillante joute scholastique. M. Ant. Bérubé développa une thèse sur la nécessité du sacrement de pénitence.

Vigoureusement attaquée par MM. Soucy, Saindon, Sirois et Sylvain, elle fut défendue avec beaucoup d'habileté par MM. Côté, d'Auteuil, Belles-Isles et Roy.

A 7 1/2 h. p. m. MM. les élèves de philosophie junior nous donnèrent une séance magnifiquement drapée de formes scholastiques. M. Sam. Rioux développa la thèse du miracle. Elle eut pour adversaires, MM. A. Morisset, E. Pelletier, T. d'Anjou et L. Bouillon, dont les objections ne purent tenir, en face des victorieux arguments de MM. A. Poirier, J. Ouellet, J. Dabé, W. Cullen et Ad. Lavoie. A la fin de chaque séance, Mgr l'Evêque de Rimouski félicita chaleureusement, en langue latine, les héros des brillants tournois théologiques et philosophiques dont il venait d'être témoin. Sa Grandeur paraissait heureux des honneurs